

Liévin, le 11 février 2009

A Mesdames et Messieurs Les Présidents de Clubs

Objet : Remboursement des FND

Mesdames, Messieurs Les Présidents,

Je rappelle à tous que pour bénéficier du versement des FND concernant les championnats interrégionaux et les championnats de France quelle que soit la catégorie d'âge du judoka concerné, il sera **obligatoire** de retourner à la ligue dans un délai de quinze jours à compter de la date de la fin du championnat, **une feuille de remboursement** dûment remplie **obligatoirement** par l'athlète accompagnée d'un **RIB bancaire ou postal** (sauf si vous l'avez déjà renvoyé à la ligue). Bien sûr, s'il est constaté l'absence de RIB, une feuille de remboursement incomplète (**signature obligatoire de l'athlète**) ou des délais d'envoi non respectés, **il ne sera pas effectué de remboursement**.

Cette feuille accompagnera la convocation qui sera remise lors du championnat qualificatif. Elle sera néanmoins à votre disposition sur le site <http://www.liguejudonpc.com/> .

Les sommes seront versées dès que les fonds seront mis à la disposition de la ligue par la FFJDA c'est-à-dire dans un délai de deux mois environ.

N'hésitez pas à faire circuler largement cette information auprès de l'ensemble de vos judokas.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs Les Présidents, mes salutations sportives.

Le Trésorier

FRANCOIS BERTHET